



58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Mr et Mme RENE ET JEANNINE GUILLONNEAU
42 CHEMIN DES FOUGERES
85300 CHALLANS
02 51 35 11 38

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien Entretien pompe à chaleur. Explications de fonctionnement

→ réducteur de pression HS, envoyer devis pour remplacement

Le client déclare que :

Equipe : Quenlin

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 15/06/25.

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à CHALLANS le 15/06/25 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

Reçu chèque(s) N° C. Nihuel N°1062005

D'un montant de 200 €

↳ Tony semble avoir signalé de faire l'entretien à hâte gracieux.

FICHE D'INTERVENTION

pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code

Fiche N° : 293420		[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : AGILECO		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : GUILLONNEAU RENE et JEANNINE 42 CHEMIN DES FOUGÈRES 85300 CHALLANS	
		N° d'attestation de capacité : 7538			
[3] Équipement concerné :	Identification : BOSCH AIR O S HYDRO 2600 229 0000278738209163		Dénomination du fluide : R- 410A		
			Charge totale : 4,80 kg		
			Tonnage équivalent CO2 : 3,76 t.éq.CO2		
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases		☐ Assemblage de l'équipement ☐ Mise en service de l'équipement ☐ Modification de l'équipement ☒ Maintenance de l'équipement ☐ Contrôle d'étanchéité périodique ☒ Contrôle d'étanchéité non périodique ☐ Démantèlement ☐ Autre (préciser) :			
Contrôle d'étanchéité		Identification		Contrôlé le	
[5] Détecteur manuel de fuite :		accu tool EL 570		NEUF / /	
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites : ☐ OUI ☒ NON					
Fréquence minimale du contrôle périodique					
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement		HCFC	☐ 2 kg ≤ Q < 30 kg	☐ 30 kg ≤ Q < 300 kg	☐ Q ≥ 300 kg
		HFC / PFC	☐ 5 t ≤ teqCO2 < 50 t	☐ 50 t ≤ teqCO2 < 500 t	☐ teqCO2 ≥ 500 t
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites		☐ 12 mois	☐ 6 mois	☐ 3 mois	
[9] Équipements HFC avec système permanent de détection des fuites		☐ 24 mois	☐ 12 mois	☐ 6 mois	
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité ☐ OUI ☐ NON	N°	Localisation de la fuite			Réparation de la fuite
	1				☐ Réalisée ☐ A faire
	2				☐ Réalisée ☐ A faire
	3				☐ Réalisée ☐ A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène					
Quantité chargée totale (A+B+C) :		kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :		kg
A - Dont fluide vierge :		kg	D - Dont fluide destiné au traitement		kg
Dénomination du fluide chargé si changement :			Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)		
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		kg	E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)		kg
C - Dont fluide régénéré :		kg	Identification du ou des contenants		
[12] Dénomination ADR/RID					
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables					
☐ UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) ☐ Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :					
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables					
☐ UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) ☐ Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :					
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)					
[14] Observations : RAS					
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.					
Opérateur			Défendeur		
Nom du Signataire : DUSTOUR Quenoh			GUILLONNEAU RENE		
Qualité du Signataire : OUVRIER			CLIENT		
Date et signature : 14/06/29			14/06/29 <i>guillon</i>		
Le défendeur d'un équipement dont la charge en HCFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5 t eq CO2 doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).					

FICHE D'INTERVENTION

pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluorés effectuées sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code

Fiche N° : 293420		[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) : AGILECO		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) : GUILLENEAU RENE & JEANNINE 42 CHEMIN DES FOUGERES 85300 CHALLANS	
		N° d'attestation de capacité : 7538			
[3] Équipement concerné :	Identification : BOSCH AIR O S HYDRO 2600 279 0000278738/09163		Dénomination du fluide : R- 410A		
			Charge totale : 1,80 kg		
			Tonnage équivalent CO2 : 3,76 t.éq.CO2		
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases		☐ Assemblage de l'équipement ☐ Mise en service de l'équipement ☐ Modification de l'équipement ☒ Maintenance de l'équipement ☐ Contrôle d'étanchéité périodique ☒ Contrôle d'étanchéité non périodique ☐ Démantèlement ☐ Autre (préciser) :			
Contrôle d'étanchéité		Identification		Contrôlé le	
[5] Détecteur manuel de fuite :		accu tool EL 520		NEUF / /	
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites : ☐ OUI ☐ NON					
Fréquence minimale du contrôle périodique					
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement		HCFC	☐ 2 kg ≤ Q < 30 kg	☐ 30 kg ≤ Q < 300 kg	☐ Q ≥ 300 kg
		HFC / PFC	☐ 5 t ≤ teqCO2 < 50 t	☐ 50 t ≤ teqCO2 < 500 t	☐ teqCO2 ≥ 500 t
[8] Équip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites			☐ 12 mois	☐ 6 mois	☐ 3 mois
[9] Équipements HFC avec système permanent de détection des fuites			☐ 24 mois	☐ 12 mois	☐ 6 mois
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité ☐ OUI ☐ NON	N°	Localisation de la fuite			Réparation de la fuite
	1				☐ Réalisée ☐ A faire
	2				☐ Réalisée ☐ A faire
	3				☐ Réalisée ☐ A faire
[11] Manipulation du fluide frigorigène					
Quantité chargée totale (A+B+C) :		kg	Quantité de fluide récupérée totale (D+E) :		kg
A - Dont fluide vierge :		kg	D - Dont fluide destiné au traitement		kg
Dénomination du fluide chargé si changement :			Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)		
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) :		kg	E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction)		kg
C - Dont fluide régénéré :		kg	Identification du ou des contenants		
[12] Dénomination ADR/RID					
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables					
☐ UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) ☐ Autre cas de fluides frigorigères non-inflammables :					
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables					
☐ UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) ☐ Autres cas de fluides frigorigères inflammables :					
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)					
[14] Observations : RAS					
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.					
Opérateur			Défendeur		
Nom du Signataire : DUSTOUR Quentin			GUILLENEAU RENE		
Qualité du Signataire : OUVRIER			CLIENT		
Date et signature : 14/06/24			14/06/24 Guillemeau		
Le défendeur d'un équipement dont la charge en HCFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5t eq CO2 doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).					

MISE EN SERVICE POMPE A CHALEUR

Repère	RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATION AVEC PAC TOUT OU RIEN		DATE:
Coordonnées installateur: AGILECO 58 Avenue des 3 Provinces 49300 CHOLET	Coordonnées metteur au point: AGILECO	Coordonnées utilisateurs: Nom: GUILLON/EAU Adresse: 42 CHEMIN DES FOUGERES C.P. - Ville: 85300 CHALLANS	
Attestation de capacité: 7538	N°:	Date d'obtention:	Température extérieure °C:
Marque PAC: BOSCH	Type: HYDRO C1	N° Serie: 2600 233 000023872200163	Complément:
Vérification fiche autocontrôle correctement remplie: O/N:			
CIRCUIT HYDRAULIQUE			
Emetteurs	Plancher	Radiateurs 2	Ventilo-Convecteurs
Tuyauteries PAC: CUIRE	Diamètre: Ø28	Présence Filtre à tamis O/N: 0	Présence pot à boues O/N: 0
T° départ PAC:	T° retour PAC:	Fonctionnement appoint O/N: 0	T° sortie appoint:
Soupape de sécurité O/N: 0	Pression de tarage [Bar] 3	Vase d'expansion: USINE	Contenance[L]: Pression [Bar]:
Volume tampon O/N: 0	Volume [L]: 400L	2 piquages aller O/N: 2 piquages retour O/N:	4 piquages O/N:
CIRCUIT FRIGORIFIQUE			
Nature Fluide frigorigène: R410A		Masse [Kg] 1,80 KG	
Longueur tuyauteries supplémentaires		[m]:	
Masse de fluide frigorigène ajoutée		[Kg]:	
Mesure SURCHAUFFE		Mesure SOUS REFROIDISSEMENT	
BP [BAR]: T° évaporation: [°C]:	T° vapeur sortie évaporateur [°C]:	HP [Bar]: T° condensation [°C]:	T° liquide sortie condensateur [°C]:
Fonctionnement vanne inversion cycle O/N:		Température extérieure [°C]:	
CIRCUIT ELECTRIQUE			
Tension alimentation: (Avant mis en route en amont sectionneur général) 230V		Mesures compresseur: (Régime retour mini à 30 [°C])	
Observations: RAS			

Visa du Technicien:



Visa de l'utilisateur :

